

Le bruit vous fait du tort... parce qu'il cause la contraction, et la dilatation involontaires des petits vaisseaux sanguins. Cette dilatation survient même chez les sourds et un jour ou l'autre, la perte d'élasticité dans les vaisseaux sanguins à cause du bruit mène à des troubles circulatoires et pourrait être un facteur qui prédispose aux crises cardiaques.

L'article énumère ensuite les rapports d'autres scientifiques concernant la gravité de la pollution par le son.

Puis-je citer un passage d'un autre éditorial du *Globe and Mail*. Le voici:

Au cours d'un colloque de deux jours sur la pollution acoustique organisé par l'Association médicale américaine... on a estimé que le tapage dans un milieu double d'intensité à chaque décennie. Des hausses encore plus considérables sont prévues, en raison du volume croissant du trafic aérien—qui est censé tripler d'ici 1975—et l'avènement des supersoniques dont le bang peut briser le tympan aussi bien que les carreaux.

Mais les avions ne sont responsables que d'une fraction de la cacophonie. Une circulation intense peut représenter 80 décibels ou à peu près le niveau tolérable. Une motocyclette peut compter jusqu'à 110 décibels, une sirène 125 décibels (un médecin s'est plaint récemment que les sirènes d'ambulance tuaient plus de malades qu'elles n'en sauvaient)...

Il existe une documentation considérable sur la question et j'espère que le ministre de l'Environnement en prendra connaissance et que par la suite le gouvernement agira.

En mars dernier, j'ai eu le plaisir de recevoir de trois ministères l'assurance que des mesures seraient prises pour régler le problème de la pollution acoustique. Le ministre du Travail a répondu à ma lettre en disant qu'une réglementation concernant la lutte contre le bruit et la conservation de l'ouïe dans les industries relevant de la compétence du gouvernement fédéral ainsi que dans la fonction publique du Canada étaient élaborées conformément au Code canadien du travail (sécurité). Une autre réponse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social disait que le ministère avait l'intention d'intensifier ses activités dans ces secteurs. Finalement, j'ai reçu du président du Conseil du Trésor une lettre dans laquelle il déclarait que le son et la sensibilité de l'homme au bruit faisaient l'objet de dix études diverses.

J'ai reçu ces assurances en mars dernier, il y a presque un an. J'espère que les mesures indiquées dans ces réponses ont été prises par les ministères en cause. Quoi qu'il en soit, j'ai l'intention de continuer à faire des instances, soit au palier du comité, soit à tout autre, afin que le ministre tienne compte de la pollution acoustique dans la protection de l'environnement.

**M. Skoberg:** Monsieur le président, puis-je adresser une question au ministre? Y a-t-il d'autres ministères qui verront à l'application des règlements contre la pollution? Je veux parler de ministères comme celui des Transports qui pourrait avoir à se préoccuper des réactifs supersoniques et de problèmes semblables. En outre, y a-t-il des gens à l'emploi des ministères actuels qui seront mutés au nouveau ministère, celui de l'Environnement?

**L'hon. M. Davis:** Oui, monsieur le président. J'ai mentionné que plusieurs autres ministères s'intéressent vivement à l'environnement, par exemple, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être. L'air pur est nécessaire à la santé et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être s'intéressera encore à la qualité de l'air que nous respirons. Les services de l'hygiène du milieu du

ministère de la Santé nationale et du Bien-être ont déjà été mutés et seront intégrés au nouveau ministère de l'Environnement. Néanmoins, les services qui s'intéressent à la santé des ouvriers dans l'industrie, à la santé des particuliers plutôt qu'au bien-être du milieu en général, n'en seront pas détachés. Le nouveau ministère de l'Environnement œuvrera donc en collaboration étroite avec celui de la Santé nationale et du Bien-être social. Les fonctionnaires mutés des services de l'hygiène du travail au ministère de l'Environnement travailleront en étroite collaboration avec le personnel médical du ministère.

Je pourrais mentionner d'autres ministères. Celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il est clair, s'occupe des combustibles et de leur qualité. Il est clair aussi que la teneur en soufre d'un combustible compte pour beaucoup dans la qualité de ses émanations. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'occupera, entre autres choses, des industries qui utilisent du charbon contenant du soufre et s'intéressera vivement, pendant de longues années encore, à cet aspect-là du problème de la pollution. De toute évidence, les fonctionnaires du ministère de l'Environnement travailleront en étroite collaboration avec ceux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

On a parlé des transports et aussi des avions. L'aéronautique, tout comme la navigation, sera de la compétence du Parlement du Canada. Le ministère des Transports s'occupe d'une façon particulière de ces modes de transport. Il peut réglementer les dispositifs utilisés par les avions, les modèles des navires, et ainsi de suite. Le personnel du ministère des Transports collaborera étroitement avec les services de météorologie qu'on est en voie de transférer au nouveau ministère de l'Environnement. Les services météorologiques s'occupent du temps; les prévisions du temps sont essentielles pour le transport. C'est pour cette raison, encore une fois, qu'une collaboration doit régner entre les services météorologiques, le nouveau ministère de l'Environnement et le ministère des Transports. Une liaison étroite existera dans le futur entre le ministère des Transports, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, celui de la Santé nationale et du Bien-être et le ministère de l'Environnement.

**M. Skoberg:** Monsieur le président, je voudrais poser une question à titre d'exemple. Supposons qu'un avion survole le Canada et, avant d'atterrir, déverse du carburant au-dessus d'un de nos lacs et le pollue, comme c'est arrivé à plusieurs reprises. De quelle compétence cet incident relèvera-t-il? Je voudrais savoir si, au ministère de l'Environnement, on formera un conseil qui coordonnera les responsabilités de ce ministère et celles des autres et exercera une certaine surveillance concernant les lois qui intéressent les autres ministères en plus de celui de l'Environnement. Je pense aussi à ce qui se produit aux États-Unis. Ce pays n'a pas encore décidé de donner suite à l'avion de transport supersonique. On y craint que cet appareil ne contribue à la pollution de l'atmosphère. Y aura-t-il quelqu'un, au ministère de l'Environnement, qui sera chargé de faire la coordination dans ce domaine? Je pense aussi aux millions de dollars qu'on dépense pour munir de dispositifs antipollution les automobiles qui circulent sur nos routes. La Commission